

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 577

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aux articles L. 232-1 et suivants »,

les mots :

« au chapitre II du titre III du livre II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.